

Projet d'ordre du jour

Le 21 février 2023 à compter de 18 h 30

Visioconférence

APPRENONS ENSEMBLE, VISIONS LA RÉUSSITE, IMAGINONS DEMAIN

“Collaborons à imaginer demain!”

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M ^{me} Nicol (SGC)	2 min	I
5. Période de questions	M ^{me} Nicol (SGC)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
7. Rapport du président du comité de parents	M ^{me} Roy (Membre parent)	15 min	A
8. Rapport de la direction générale	M. Bujold (DG)	20 min	
8.1 État d'avancement des travaux prévus au plan de travail			I
8.2 Cadre organisation administrative des directions d'établissement			D
8.3 Vente d'un terrain au Cégep de la Gaspésie et des Îles			D
8.4 Atelier sur l'inclusion			I
9. Rapport de la direction des services éducatifs:	M ^{me} Pichette (DSÉ)	20 min	
9.1 Calendrier scolaire 2023-2024 – Secteur jeunes			D
9.2 Cadre d'allocation des services éducatifs – Secteur jeunes			D
9.3 Répartition des services entre les écoles et les centres			D
10. Rapport de la direction des ressources financières:	M. Johnson (DRF)	15 min	
10.1 Budget révisé			D
11. Rapport de la direction des ressources humaines:	M. Tchernof (DRH)	10 min	
11.1 Bien-être et qualité de vie au travail (retour sur la vidéo)			I
12. Rapport de la secrétaire générale :	M ^{me} Nicol	10 min	
12.1 Règle de régie interne du comité de gouvernance et d'éthique			D
12.2 Nominations au comité consultatif sur le transport (2 membres)			D
13. Ordre du jour de consentement	M. Bujold (DG)	5 min	
13.1 Procès-verbaux de la séance du 13 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2023			D
13.2 Régime d'emprunts long terme - Autorisation			
<p><i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets</i></p>			

Légende : A : Analyse et discussion I : Information D : Décision

Conseil d'administration

CA-20-2022

<i>apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, Mme Sandra Nicol par courriel sg@csrl.net. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i>			
14. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
15. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
16. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I